



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 22609

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les suppressions de parties de programme dans la discipline des « sciences de la vie et de la terre » préparant au bac scientifique. En classe de seconde, les lycéens n'auront plus aucune information sur les organismes génétiquement modifiés, contenus dans la partie de programme consacrée à la « production végétale ». En classe de première, les lycéens n'auront plus aucune information sur l'effet de serre, inclus dans la partie de programme consacrée au « cycle biogéochimique du carbone ». En classe de terminale, les lycéens n'auront plus les connaissances suffisantes pour comprendre les causes du Sida, la partie de programme consacrée à l'immunologie étant supprimée. Il lui demande quelles sont les raisons du retrait des programmes d'éléments de connaissance importants (OGM, l'effet de serre et le Sida) qui rattachent cet enseignement aux sujets qui font débat dans la société, qui l'ancrent dans la réalité actuelle et lui donnent une part de légitimité. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux élèves de terminale S de se présenter aux concours de certaines professions paramédicales dont les programmes ne sont pas modifiés.

Texte de la réponse

Les questions auxquelles fait référence l'intervenant et qui concernent certaines parties de programmes en sciences de la vie et de la terre en classes de lycée - OGM, effet de serre et Sida - n'ont pas été supprimées mais ont fait l'objet d'une redistribution. En effet ces sujets qui font débat dans la société, loin de disparaître des programmes, sont abordés dès le collège. Si l'on se reporte au programme de troisième (BOEN n° 10 du 15 octobre 1998, hors série) qui est centré sur l'homme dans son fonctionnement comme organisme et dans divers aspects de ses interactions avec son milieu et son environnement, on constate que la partie B - protection de l'organisme (durée d'étude conseillée huit heures) et la partie E - responsabilité humaine : santé et environnement (durée d'étude conseillée six heures) renvoient à ces trois questions. Quant au nouveau programme de seconde (BOEN n° 6 du 12 août 1999, hors série, vol. 2), expérimenté cette année dans certaines académies et applicable à la rentrée 2000, il aborde lui aussi ces sujets d'actualité, d'environnement et d'éthique : OGM, cycle du carbone, pollutions, effet de serre et évolution de la couche d'ozone. En outre dans les nouveaux programmes de première et de terminale en cours de rédaction, ces questions ne sont pas absentes des préoccupations du groupe chargé de leur élaboration. En ce qui concerne les mesures prises pour permettre aux élèves de terminale S de se présenter aux concours des professions paramédicales, une circulaire a été adressée le 15 janvier 1999 aux préfets pour diffuser les instructions du BOEN n° 33 de septembre 1998, et appelant leur attention sur les aménagements des programmes de sciences de la vie et de la terre d'octobre 1998 (BOEN n° 12 du 29 octobre 1998, hors série) afin qu'ils demandent aux instituts de formation professionnelle paramédicale et de sages-femmes de cadrer leurs épreuves sur le programme de terminale S ainsi modifié (sachant que les épreuves de sélection sont organisées par les établissements). Les modifications de programme ont donc été diffusées par voie de circulaire (avec copies des Bulletins officiels) auprès des instituts de formation concernés.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22609

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6636

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3276